



Revue nordique des
études francophones
NORDIC JOURNAL OF FRANCOPHONE STUDIES

Réseaux sociaux et plateformes numériques : polarisation et discours de haine

COLLECTION: MÉDIAS
NUMÉRIQUES
ET DÉBATS
DÉMOCRATIQUES
ÉDITORIAL

MALIN ROITMAN

GRÉGOIRE LACAZE

CHRISTOPHE PREMAT

FRANÇOISE SULLET-NYLANDER

SAMUEL VERNET

**Author affiliations can be found in the back matter of this article*



STOCKHOLM
UNIVERSITY PRESS

RÉSUMÉ

Ce numéro spécial examine le rôle ambivalent du discours numérique dans la formation du débat démocratique contemporain. Réunissant des perspectives interdisciplinaires issues de l'analyse du discours, de la linguistique, des études médiatiques et du droit, ce volume analyse la manière dont les médias sociaux et les plateformes numériques élargissent simultanément les possibilités de participation tout en intensifiant la polarisation, l'hostilité et les discours de haine.

Si les infrastructures numériques ont abaissé les barrières à l'expression publique et permis l'émergence de nouvelles formes d'engagement civique, elles ont également favorisé la diffusion de contenus à forte charge émotionnelle, sous l'effet de logiques algorithmiques privilégiant la visibilité, la viralité et la confrontation. Les contributions réunies ici explorent la manière dont les discours de haine sont définis, construits et contestés dans des contextes juridiques, politiques et culturels variés, ainsi que leur articulation avec des rapports de pouvoir plus larges, des constructions identitaires et des luttes idéologiques.

En combinant l'analyse qualitative du discours avec des approches computationnelles et fondées sur les corpus, ce numéro spécial met en lumière l'évolution des formes explicites et implicites des discours de haine, ainsi que les stratégies rhétoriques, performatives et multimodales qui les sous-tendent. En définitive, ce numéro propose une réflexion sur la nature à double tranchant du discours numérique et soulève des questions cruciales concernant la régulation, la liberté d'expression et l'avenir de la délibération démocratique dans des sociétés de plus en plus médiatisées par les plateformes.

CORRESPONDING AUTHOR: Malin Roitman

Assistant Professor,
Department of Romance
Studies and Classics,
Stockholm University,
Stockholm, Sweden
malin.roitman@su.se

MOTS CLÉS :

réseaux sociaux ; plateformes numériques ; discours de haine ; polarisation ; analyse de discours ; liberté d'expression

TO CITE THIS ARTICLE:

Roitman, M., Lacaze, G., Premat, C., Sullet-Nylander, F., & Vernet, S. (2026). Réseaux sociaux et plateformes numériques : polarisation et discours de haine. *Nordic Journal of Francophone Studies/Revue nordique des études francophones*, 9(1), pp. 34–43. DOI: <https://doi.org/10.16993/rnef.201>

Le numéro spécial *Médias numériques et débats démocratiques* est issu de l'atelier « Quels espaces médiatiques numériques sont ouverts au débat démocratique ? » organisé à l'Université de Stockholm en 2024. Il s'inscrit dans une collaboration avec le Séminaire international sur l'analyse du discours des réseaux sociaux (ISSMDA), soutenue par le laboratoire LERMA (Aix-Marseille Université), l'alliance européenne CIVIS et la Maison Française d'Oxford, ainsi que par le groupe de recherche ROMPOL du département des études romanes et classiques de l'Université de Stockholm.

Si l'objectif général consiste à examiner la manière dont les médias numériques façonnent les conditions de la délibération démocratique, la question du discours de haine apparaît comme thème privilégié dans l'ensemble des contributions. Elle attire l'attention sur des enjeux tels que la liberté d'expression, les fonctionnalités des plateformes, la régulation et les rapports de pouvoir. En ce sens, le discours de haine constitue une approche transversale pour le présent numéro spécial, croisant des dynamiques de domination et de marginalisation, ainsi que les phénomènes de conspirationnisme et de désinformation.

Un autre thème récurrent concerne la difficulté réelle de trouver un équilibre dans un système médiatique où les médias professionnels traditionnels – presse écrite ou audiovisuelle – ont longtemps fonctionné selon une logique verticale. Cette configuration est aujourd'hui déstabilisée par la structure horizontale des réseaux sociaux, où chaque individu peut communiquer et exprimer des opinions personnelles dans des espaces publics numériques et sur différentes plateformes. Entre ces deux pôles s'insère également une variété croissante et hétérogène de médias en ligne, tels que les podcasts ou les blogs. Le paysage médiatique contemporain constitue ainsi une arme à double tranchant, car la liberté d'expression et sa régulation sont difficiles à gérer, tant sur le plan politique que sur le plan technologique. Aujourd'hui, dans de nombreuses régions du monde libre – et notamment en Europe – des débats politiques portent précisément sur la régulation des réseaux sociaux, abordant des questions telles que l'âge des utilisateurs, la distribution des contenus ou leur nature, ainsi que leur relation avec la liberté d'expression des citoyens.

2. QU'EST-CE QUE LE DISCOURS DE HAINE ? DÉFINITIONS, FRONTIÈRES ET RAPPORTS DE POUVOIR

Ce que l'on appelle communément le « discours de haine » semble s'être imposé dans l'espace public comme l'un des grands enjeux de notre époque ; cette évolution est étroitement liée à l'expansion massive des réseaux sociaux. Ceux-ci sont généralement définis comme des « canaux de communication interpersonnelle de masse fondés sur Internet », reposant largement sur des contenus produits et échangés par les utilisateurs eux-mêmes, où la mise en scène de soi constitue une valeur centrale (Carr & Hayes 2015 : 8).

Baptiste Nicaud, éditeur du volume *Discours de haine* (2023a), estime, à l'instar de nombreux linguistes et analystes du discours, que l'augmentation du nombre de discours haineux – principalement alimentée par les réseaux sociaux – résulte de la libéralisation et de l'expansion des contenus sur Internet. La question peut toutefois être indéniablement plus complexe. Smyrnaio et Ratinaud (2023) montrent notamment, dans leur étude sur la genèse et la diffusion du terme « islamo-gauchisme » dans l'espace public, que les médias traditionnels sont souvent à l'origine de discours haineux¹. Si ceux-ci se propagent en ligne, leur émergence tient, selon eux, fréquemment au choix, au cadrage ou à la médiatisation d'une information par un média traditionnel. Or, au-delà de ce constat, l'expression publique a subi une transformation profonde : elle est devenue directe, massive et accessible à toute personne disposant d'un accès en ligne, constituant ainsi l'outil le plus efficace jamais conçu pour l'exercice de la liberté d'expression (Nicaud 2023b : 199). L'anonymat, les possibilités de partage et l'absence de contrôle éditorial renforcent la puissance de cette révolution informationnelle. Toutefois, cette transformation a également un coût : des propos autrefois associés à un émetteur identifiable et diffusés par des plateformes établies, dont la réception était différée par rapport à leur production, peuvent désormais être propagés instantanément à l'échelle mondiale, quel qu'en soit l'auteur. Ce phénomène a également conduit à ce que Nicaud (Nicaud 2023b) appelle une « banalisation » du discours haineux.

Cette banalisation de la violence verbale en ligne fait également écho aux travaux de Laurence Rosier (2025), qui montre comment l'insulte et l'agression verbale circulent et se normalisent dans le discours public contemporain, ainsi qu'au concept de discours numérique proposé par Marie-Anne Paveau (2017), qui met en évidence la manière dont les environnements en ligne transforment la production, la circulation et l'interprétation de la violence linguistique.

Konikoff (2021), Nagle (2009) et Woods & Ruscher (2021) soulignent dans leurs travaux respectifs l'effet de propagation et le potentiel de « pollution » du discours de haine, renforcé par la facilité d'accès – un simple identifiant suffit – et par l'anonymat des auteurs. Comme le souligne Ermida, éditrice du volume *Hate Speech in Social Media*, « la maladie qu'il propage est le préjugé : ses effets secondaires sont une intensification de l'intolérance et du fanatisme » (2023 : 5). Elle évoque également la permanence des messages écrits en ligne, qui peuvent réapparaître au fil du temps et retrouver de nouveaux soutiens.

Le critère moral le plus important pour identifier un discours de haine réside peut-être dans son lien avec un préjugé dans le monde réel, par exemple lorsque l'orateur participe simultanément à des violences hors ligne ou appelle explicitement à celles-ci. Scharlaj (2020), par exemple, rassemble plusieurs études portant sur des discours haineux associés à des conflits armés contemporains, notamment en Ukraine et en Biélorussie. Toutefois, la majorité des discours de haine actuels sont produits derrière un écran, ce qui est également le cas des corpus analysés dans la plupart des recherches – y compris dans ce numéro spécial. Les discours médiatisés par ordinateur peuvent néanmoins avoir des effets particulièrement dévastateurs sur le plan psychologique pour les individus ou les groupes concernés ; c'est pourquoi ils sont parfois interdits. Cependant, des débats juridiques, culturels et politiques persistent quant à savoir quand, où, par qui et pour quelles raisons certains discours doivent être interdits et éventuellement sanctionnés pénalement.

Cela pose la question fondamentale de ce qu'est réellement un acte de langage. Les mots deviennent punissables par la loi lorsqu'ils véhiculent des significations de menace, de diffamation ou d'incitation à la violence. Ces discours, ainsi que d'autres formes d'expression haineuse ou violente, peuvent parfois conduire à des violences physiques effectives, ce qui explique pourquoi l'extension de la criminalisation des discours nuisibles est devenue dans certains pays un sujet politique particulièrement sensible.

Face à ce qui est perçu comme une expansion et un impact dangereux du phénomène, les gouvernements européens ont de plus en plus tenté de légiférer en la matière, souvent en tension avec le principe tout aussi fondamental de la liberté d'expression². Bien que les premières lois et réglementations européennes remontent aux années 2003–2004, il n'existe toujours pas de systèmes véritablement efficaces pour empêcher la diffusion des discours de haine sur Internet ; le phénomène continue de croître³.

Les sciences humaines et sociales se sont naturellement emparées de cette notion, qui a cependant suscité des critiques. S'il est relativement aisé d'identifier et de décrire les formes explicites de discours de haine, qui prennent la forme d'une violence verbale discriminatoire, il est beaucoup plus difficile d'en délimiter les contours lorsque ces discours adoptent des formes plus subtiles ou plus sophistiquées, ou lorsqu'ils se présentent sous la forme d'arguments idéologiques (Lorenzi Bailly et Moïse, 2021). Certains chercheurs ont proposé la notion de « discours de haine dissimulé ». Baider et Constantinou (2019), par exemple, abordent cette question en déconstruisant les mécanismes linguistiques de l'exclusion et de la haine, tout en analysant leurs formes cachées et les contre-discours qui leur répondent.

Par ailleurs, la notion même de discours de haine n'est guère politiquement neutre : son utilisation dans la recherche peut implicitement promouvoir certains agendas politiques. Ces différentes questions seront examinées dans ce numéro spécial selon plusieurs perspectives. La définition même du terme « discours de haine » constitue donc un enjeu important. Celui-ci a été reformulé de nombreuses façons, sans toujours recouvrir exactement le même sens, bien qu'il renvoie globalement à un ensemble de procédés linguistiques que l'on associe à la violence verbale. Les discours haineux ou nuisibles désignent des formes de discours qui blessent le destinataire, au point que celui-ci ne souhaite pas les revivre et peut chercher à y mettre fin. Des expressions telles que préjugé, discrimination, insulte, sexisme, racisme, discrimination liée à l'âge ou homophobie sont autant de désignations plus précises mobilisées dans les recherches sur ce sujet.

L'une des difficultés majeures consiste à déterminer où tracer la frontière entre, d'une part, un discours critique mais légitime et, d'autre part, un discours nuisible ou toxique. Certaines expressions relèvent clairement du discours de haine, tandis que d'autres sont perçues comme une critique légitime d'une personne ou d'un phénomène. Cette qualification dépend souvent de la relation entre émetteur et récepteur, des différences de visions du monde et de cultures, ou encore du contexte global. Le fait de subir un discours blessant ne signifie pas nécessairement que son auteur le considère comme un discours de haine : il peut au contraire penser exprimer ce qu'il estime être « la vérité ». Certains discours nuisibles contribuent également à la formation d'identités collectives et de groupes partageant des valeurs communes. Ils peuvent ainsi construire une opposition entre « nous » et « eux », où des expressions jugées haineuses par certains sont associées à des acteurs d'une communauté et dirigées contre une autre.

Le discours de haine évolue également dans le temps, reflétant les transformations des normes sociales et des sensibilités. Ce que les jeunes générations perçoivent aujourd'hui comme des expressions d'homophobie, de misogynie ou de racisme peut ne pas être perçu de la même manière par des générations plus âgées. Des débats ont ainsi émergé quant à la présence de certains ouvrages dans les bibliothèques publiques en raison de contenus jugés racistes ou haineux. Les discours haineux reposent aussi fréquemment sur des généralisations abusives, par exemple lorsque des termes tels que « pédophile », « violeur » ou « terroriste » sont utilisés comme insultes visant à discréditer des individus ou des groupes entiers. Selon la manière dont ces discours sont reçus, ils peuvent conduire à une large gamme d'attitudes, allant du stéréotype au racisme ou à la diffamation.

Le discours de haine peut également être compris comme une question de pouvoir et d'abus de pouvoir, utilisé pour réduire au silence, opprimer et stigmatiser des personnes ou des groupes. Il peut produire un double effet sur les cibles : non seulement celles-ci subissent l'impact négatif du discours, mais elles peuvent aussi être empêchées de répondre ou de dénoncer l'agresseur. Le discours de haine peut alors devenir un moyen pour certains groupes dominés de tenter de reprendre du pouvoir. Cela conduit à s'interroger sur l'usage même de cette notion lorsqu'elle est mobilisée par des acteurs médiatiques ou politiques dominants, notamment lorsqu'elle sert à délégitimer ou à faire taire des luttes sociales portées par des groupes marginalisés. Cette perspective invite à reconsidérer la compréhension traditionnelle du discours de haine et à examiner s'il peut parfois être présenté comme une forme de résistance ou d'autonomisation politique.

Enfin, le discours de haine constitue une question à la fois juridique et politique, dont la régulation relève non seulement des législations nationales, mais aussi des plateformes elles-mêmes. La modération apparaît ainsi comme un enjeu à la fois étroitement articulé au cadre légal et partiellement autonome à son égard. Or selon les contextes juridiques, les attaques verbales peuvent dès lors être considérées comme légales ou illégales, même si la frontière entre discours de haine, menaces et diffamation demeure un sujet de débat intense dans les démocraties contemporaines.

Les lois sur la liberté d'expression et celles visant à sanctionner les discours haineux sont profondément ancrées dans les traditions culturelles et politiques propres à chaque société. Dans les constitutions européennes, la liberté d'expression est généralement conçue comme un droit accordé aux citoyens et garanti par l'État. Aux États-Unis, en revanche, les individus sont considérés comme libres par défaut et l'État ne peut intervenir que lorsque ces libertés fondamentales sont menacées. Dans de nombreux pays européens, des lois criminalisant les discours de haine ont été adoptées au cours des dernières décennies, tandis qu'aux États-Unis la limite juridique principale concerne les menaces directes et l'incitation à la violence.

Au-delà des lois, des différences culturelles – concernant la religion, le genre, l'âge ou l'autorité parentale – influencent également la perception du discours haineux. Un même discours peut être considéré comme une critique légitime dans une communauté et comme un blasphème discriminatoire dans une autre. Ces divergences alimentent des appels à la fois à la libéralisation et au durcissement des lois. Dans certains pays, comme la Suède, les lois permettent même de prendre en compte l'expérience subjective de discrimination ou de haine. Dans ce cas, un discours dépourvu d'intention de nuire peut néanmoins être reconnu comme tel et faire l'objet de poursuites selon les circonstances.

Les analyses linguistiques sont bien entendu essentielles pour saisir l'état actuel et l'histoire des discours de haine, dans la mesure où il s'agit de comprendre comment les modèles langagiers présents sur Internet peuvent renforcer des discours à contenu haineux et orienter les utilisateurs dans cette direction. Le nombre d'études a considérablement augmenté et les cadres théoriques ainsi que les méthodes mobilisées sont nombreux, même si l'analyse du discours domine l'étude des formes explicites de haine comme des formes plus implicites et dissimulées de préjugés, de racisme et d'autres discours nuisibles. L'étude de ces phénomènes appelle souvent une approche interdisciplinaire, comme en témoigne le volume collectif dirigé par Longhi et Vernet (2023) sur les discours de haine en ligne.

En prenant du recul avant de présenter le contenu de ce numéro, plusieurs perspectives importantes se dégagent des travaux antérieurs. Les thèmes récurrents dans les recherches sur les discours de haine incluent les préjugés de genre, la stigmatisation corporelle (*body shaming*), la haine liée à la religion et, bien sûr, le racisme, souvent analysés à travers les approches de l'analyse critique du discours (Esposito & Zollo 2021 ; Raffone 2022 ; Sharifi et al. 2016 ; Van Dijk 2021). La linguistique cognitive et les études sur la métaphore contribuent également aux recherches sur les discours de haine – souvent implicites –, la misogynie ou les discours anti-immigration (Musolff 2017 ; Pražmo 2020). Il n'est pas surprenant que de nombreux chercheurs dans ce domaine trouvent la théorie des actes de langage particulièrement féconde, car elle permet d'examiner les intentions – souvent implicites – des locuteurs ainsi que la frontière ténue entre mots et actes (Austin 1962 ; Searle 1979). Dans certains cas, seule l'analyse de la force illocutoire – c'est-à-dire de l'intention – qui sous-tend un discours permet d'identifier un discours de haine ou un discours nuisible, comme le montrent par exemple les travaux de Hornsby (1993) et de Lederer et Delgado (1995) portant sur des questions liées à la pornographie et au racisme dans le discours. La performativité des actes de langage, c'est-à-dire l'effet que la parole produit sur l'interlocuteur, constitue également un aspect particulièrement intéressant aujourd'hui, dans un contexte où les débats portent sur la manière et les conditions dans lesquelles un discours peut inciter à des actions illégales et, par conséquent, être juridiquement interdit. Dans l'un de ces ouvrages, Butler (1997) traite précisément de la question de la performativité, en soulignant que le langage peut agir sur les sujets, les constituer et les inscrire dans des rapports de pouvoir. Macdonald et Lorenzo-Dus (2020) ont aussi étudié la performativité, dans une étude sur les actes de langage et l'incitation au terrorisme.

Il va de soi que les études portant sur des formes explicites de discours de haine peuvent mobiliser des approches quantitatives à grande échelle, par exemple en analysant les fréquences et les collocations, tandis que les expressions plus implicites de la haine, notamment les intentions qui les sous-tendent, nécessitent souvent une analyse qualitative approfondie. En ce qui concerne les études quantitatives fondées sur des données massives (*big data*), Waseem et Hovy (2016) ont étudié les caractéristiques prédictives du discours de haine sur X, et Fersini et al. (2018) ont utilisé des méthodes computationnelles pour détecter automatiquement des expressions misogynes dans des messages publiés sur X en italien et en anglais. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de combiner ces deux types de méthodes, comme cela sera illustré plus loin. C'est particulièrement vrai pour l'étude des discours nuisibles, car les approches fondées sur les données massives ne permettent pas de saisir un « langage figuratif, implicite ou nuancé, qui formule la haine de manière habilement dissimulée » (Ermida 2023 : 7).

Les facteurs évoqués précédemment – anonymat, accessibilité, partage et réseaux sociaux – favorisent la production de discours controversés, dans la mesure où les algorithmes des plateformes technologiques amplifient la viralité de contenus fortement chargés d'émotions. Cette tendance à faire circuler des discours sans en questionner la véracité favorise la prolifération de théories du complot et de récits conspirationnistes, parfois en exploitant les technologies de *deepfake*. Les acteurs médiatiques et politiques sont manifestement tentés d'exploiter ces dispositifs techniques – et le font effectivement – afin de diffuser des informations non vérifiées ou trompeuses (fausses informations, « vérités alternatives »). Ces pratiques permettent de produire des pièges à clic à partir de discours et de contre-discours issus de publications douteuses, susceptibles de nuire gravement à des individus ou à des groupes.

Le renouvellement des études d'analyse du discours numérique s'inscrit dans ce contexte. Comme le souligne Marie-Anne Paveau (2017), le discours en ligne ne peut être analysé indépendamment des architectures techniques qui rendent possibles sa circulation, sa visibilité et ses dynamiques interactionnelles. L'analyse du discours numérique s'est ainsi tournée vers le web dans ses dimensions polysémotiques afin de saisir l'émergence et la reconfiguration de nouvelles formes de discours et de stratégies discursives. L'expression des émotions sur le web, y compris les formes de violence verbale et paraverbale, constitue un terrain d'observation inédit en raison de ses formes d'expression multimodales, de ses modes de circulation et de diffusion, ainsi que de sa réflexivité discursive, où se croisent différentes matérialités discursives. Ce sont précisément ces aspects que ce numéro thématique se propose d'explorer. De fait, les études portant sur les discours de haine médiatisés occupent une place centrale dans les contributions réunies ici, qui analysent des corpus médiatiques reflétant des idéologies discriminatoires et parfois violentes, telles que la xénophobie, l'antisémitisme, le classisme, le sexisme ou encore les discours hostiles envers les personnes LGBTQIA+.

4. PRÉSENTATION DES ARTICLES

La section suivante présente les articles de ce numéro spécial. Ensemble, ils examinent comment les espaces médiatiques numériques – à travers les fonctionnalités des plateformes, les algorithmes et de nouveaux genres discursifs en ligne – façonnent les conditions du débat public et de la participation, tout en pouvant favoriser et amplifier les discours de haine. Les résumés mettent en lumière à la fois ce que ces espaces rendent possible (visibilité, accès, circulation) et ce qu'ils compliquent (les règles des plateformes et leur application, la question de savoir qui obtient de la visibilité et la normalisation des discours haineux ou nuisibles).

S'agissant des aspects juridiques du discours de haine, l'article de Bornet examine les différentes procédures, méthodes, critères et approches relatives à la prévention et à la sanction du discours de haine en ligne telles qu'elles sont traitées par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). La dimension performative du discours de haine constitue un élément central du travail de la Cour, et l'article analyse la frontière entre, d'une part, le discours de haine consistant à employer des termes dénigrants à l'égard d'une personne (non performatif) et, d'autre part, l'attribution de caractéristiques méprisables susceptibles d'inciter à la violence (performatif). La Cour apparaît plus sévère que son homologue américaine, même si l'auteur montre la recherche constante d'un équilibre entre la protection de la liberté d'expression, d'une part, et la défense du droit des individus à la vie privée ainsi que la lutte contre les discriminations, d'autre part. Le traitement judiciaire des discours présumés haineux repose largement sur leur contextualisation, en tenant compte des paramètres de l'événement communicationnel, tels que l'identification du locuteur et du destinataire, mais aussi du contexte temporel et spatial, en relation avec les différents systèmes juridiques nationaux.

Certains articles se concentrent sur des formes spécifiques de discours de haine. Mourier et Jackiewicz analysent le cyberharcèlement misogyne visant l'influenceuse de sport automobile Manon Lanza. Leur analyse met en évidence un sous-genre particulier des publications sur les réseaux sociaux, la « LOL culture », qui combine harcèlement et insinuations sexuelles de la part d'internautes masculins, souvent dissimulés sous le couvert de l'humour et renforcés par les logiques de visibilité propres aux plateformes. Les extraits vidéo révèlent, sur un mode plaisant, un lien de causalité fallacieux entre l'accident et le genre de l'influenceuse, tandis que les fils de commentaires amplifient et normalisent ce cadrage. L'article souligne également la circulation multimodale de ces attaques dans différents espaces et genres en ligne, où les formes de moquerie servent de couverture à une agression misogyne.

Plusieurs contributions examinent des discours de haine issus de confrontations entre groupes sociaux autour de questions d'identité, de classe, d'âge, de genre, de religion, de culture et de traditions. Dans son article consacré à une loi marocaine criminalisant les relations sexuelles hors mariage, Atifi montre comment les discours diffusés sur les réseaux sociaux par des leaders conservateurs recourent à la diabolisation et à l'insulte pour délégitimer les réformistes, susciter la peur et les stigmatiser, alors même que leurs arguments juridiques, moraux et religieux ne suffisent pas à empêcher ces groupes de revendiquer davantage de liberté, d'égalité et d'autonomie pour les femmes.

Vernet propose pour sa part de considérer le discours de haine à la lumière des rapports de pouvoir et de domination. Les discours haineux apparaissent ainsi comme des instruments permettant de (re)produire des relations de domination entre groupes dominants et groupes subordonnés – par exemple entre partis politiques au pouvoir et oppositions politiques, entre populations majoritaires et minorités nationales, ou encore entre groupes économiquement dominants et dominés. Dans cette perspective, le signalement et l'étiquetage du discours de haine peuvent être utilisés par des groupes dominants pour opprimer, dominer et réduire au silence d'autres acteurs politiques légitimes, voire pour censurer leurs discours et clore le débat. Cette situation peut conduire à un renversement apparent – mais non réel – des rapports de pouvoir, où la partie la plus forte se présente comme une victime du discours de haine. Vernet évoque notamment le discours médiatique autour des conflits en Kanaky–Nouvelle-Calédonie, où certaines dénonciations d'un prétendu racisme anti-blanc peuvent occulter les revendications de décolonisation et d'indépendance du peuple kanak. Il plaide ainsi pour une définition matérialiste du discours de haine, conçu comme le produit et l'instrument de rapports sociaux, historiques et matériels de domination.

Concernant les questions d'identité, l'article d'Ukhova analyse les interactions polémiques sur X entre internautes francophones et russophones autour de la guerre en Ukraine, en les mettant en relation avec les discours officiels du gouvernement russe diffusés sur YouTube et d'autres plateformes. L'étude montre comment les discours patriotiques produits du côté russe mettent en scène une image diabolisée de l'Occident. L'image de soi qui s'y déploie s'appuie sur des marqueurs identitaires stéréotypés d'une nation forte, attachée à des valeurs traditionnelles et à une histoire mythifiée, tandis que l'Occident est présenté comme libéral au sens de faible, décadent, corrompu et dépourvu de règles. Ces positions extrêmes de dénigrement et d'exaltation du *russkiy mir* (souvent traduit par « monde russe ») reflètent la narration officielle du pouvoir russe et contribuent à figer des visions civilisationnelles polarisées, au détriment d'un véritable échange démocratique.

Lorsqu'il s'agit des discours en ligne et des démocraties, plusieurs études intéressantes montrent que les plateformes numériques constituent une arme à double tranchant. Dans son article consacré à la situation politique au Sénégal autoritaire, Malick Ba montre comment l'activisme numérique remet en question le déficit démocratique en ouvrant des espaces pour la liberté d'expression et la dénonciation du gouvernement, tout en devenant simultanément un outil permettant au pouvoir de censurer et de manipuler la population. Les espaces numériques permettent certes aux citoyens de contester un leadership autoritaire en facilitant l'accès à l'information, mais ils amplifient également la désinformation, engendrent polarisation et discours de haine, et exposent les utilisateurs à la surveillance et à la censure de l'État.

La rhétorique doit toujours être prise en compte dans les discours politiques polémiques et sensibles. La volonté de légitimer son propre discours tout en délégitimant celui de l'adversaire repose rarement uniquement sur le *logos* ; le *pathos* et l'*ethos* entrent souvent en jeu, et des procédés rhétoriques sont mobilisés pour renforcer sa position. Dans l'article de Terzi, on observe comment certains marqueurs discursifs s'articulent pour produire un discours offensif, s'éloignant d'une argumentation équitable pour tendre vers un style *ad hominem* marqué par la moquerie, les attaques personnelles et la délégitimation — des évolutions qui nuisent au débat politique constructif.

Dans le même esprit, Cataldo et Rouby examinent la manière dont l'insulte « soyboy » circule sur la plateforme pro-Trump patriots.win. Les auteurs montrent que ce terme renforce et polarise l'identité du groupe d'appartenance, recourt à une logique de catégorisation « nous contre eux » et contribue à redéfinir les « ennemis ». Initialement utilisé pour désigner un « homme féminisé » dépourvu de traits traditionnellement associés à la masculinité (consommation de viande, dureté, domination), le terme s'est étendu pour stigmatiser les identités LGBTQIA+, mais aussi la faiblesse en général, la corruption et la trahison. « Soyboy » constitue ainsi un exemple de signifiant flottant, montrant comment ce type d'injure contribue à saper le débat démocratique en déplaçant le désaccord politique des enjeux politiques vers les identités, ce qui intensifie la polarisation et les tendances illibérales. Ces « agoras » numériques fonctionnent souvent comme des chambres d'écho pour des communautés d'appartenance, où les algorithmes et les plateformes numériques peuvent amplifier des discours hostiles et délégitimants.

La polarisation constitue également le thème central de l'article de Lacaze, qui analyse la manière dont Donald Trump structure sa communication numérique lors de la campagne présidentielle de 2024 autour du thème de la « frontière » sur les réseaux sociaux. Ce thème est étroitement lié au discours populiste : dramatisation de la crise par la moquerie à l'égard de ses opposants présentés comme des « ennemis », usage de termes dérogatoires tels que « *Crooked Joe Biden* », désignation de boucs émissaires, renforcement de la polarisation par l'opposition « nous/notre » contre « ils/lui », interpellation directe par l'emploi de « vous », et recours à la typographie en majuscules signalant le cri, ainsi qu'à des métaphores guerrières (« bataille finale », « détruire »). L'étude montre également l'existence d'un contre-discours partiellement mimétique chez Biden (réutilisation de termes axiologiques négatifs et d'attaques *ad hominem*), contribuant à une escalade de la violence verbale et à l'installation d'une « nouvelle normalité » discursive dans l'espace numérique.

L'étude de Roitman examine la circulation en ligne du mot français « sioniste », dont les significations apparaissent instables et parfois concurrentes. Elle s'intéresse à la manière dont la répétition de certains contextes rend certaines interprétations plus accessibles, en particulier celles qui brouillent la distinction entre les « sionistes », l'État d'Israël et les Juifs en tant que groupe social. S'appuyant sur la théorie du « sens dynamique » de Galatanu, l'analyse — illustrée par des exemples tirés d'un corpus d'articles d'actualité en ligne — montre comment un noyau sémantique relativement stable du terme « sioniste » génère des associations stéréotypées dans le discours, et comment la répétition de certaines réalisations discursives peut, en retour, remodeler le « noyau » perçu du lexème. Les collocations les plus fréquentes — notamment « entité sioniste » et « lobby sioniste » — tendent à activer des cadres fortement négatifs (pouvoir occulte, manipulation, influence mondiale, etc.). L'analyse montre comment ces associations favorisent des raisonnements conspirationnistes et rendent plus aisées les interprétations péjoratives.

L'article d'Arrighi n'aborde pas principalement la haine explicite ; il examine plutôt des matériaux discursifs adjacents afin de comprendre comment se forment et circulent des cadres discursifs susceptibles de favoriser des postures hostiles. À partir d'un corpus de plus de 2200 commentaires publiés sous une vidéo YouTube consacrée à l'Acadie, l'analyse thématique — complétée par des outils issus de l'analyse critique du discours et de l'argumentation — montre que les commentaires révèlent souvent davantage sur leurs auteurs (majoritairement français) que sur les Acadiens eux-mêmes. Les publications produisent un discours identitaire sur la France (nostalgie, appels à « résister », paternalisme et motifs conspirationnistes), dans un espace largement non dialogique où les positions sont rarement contestées. La contribution de l'article consiste à documenter ce processus de banalisation et ces formes euphémisées de représentation de « l'autre », situées aux marges de la haine explicite.

NOTES

- 1 Voir aussi Badouard (2021) à propos de la politique et de la régulation des plateformes des réseaux sociaux.
- 2 Voir par exemple Girard (2014), « Le droit et la haine : liberté d'expression et "discours de haine" en démocratie », <https://raison-publique.fr/735/>, ou Droin (2018), « L'appréhension des discours de haine par les juridictions françaises : entre travail d'orfèvre et numéro d'équilibriste », <https://doi.org/10.4000/revdh.4302>.
- 3 L'absence de lois et d'autres mesures de prévention a notamment été discutée par Bleich (2016).

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Christophe Premat déclare être le co-rédacteur en chef de la *Revue Nordique des Études Francophones*. L'article fait partie d'un numéro spécial publié grâce au soutien du réseau « Språk och makt » de l'Université de Stockholm et à celui de la fondation Åke Wiberg (projet H23-0123).

AFFILIATIONS DES AUTEURS

Malin Roitman  orcid.org/0000-0001-7045-7557

Assistant Professor, Department of Romance Studies and Classics, Stockholm University, Stockholm, Sweden

Grégoire Lacaze  orcid.org/0000-0003-4228-5561

Aix-Marseille Université, LERMA, Aix-en-Provence, France

Christophe Premat  orcid.org/0000-0001-6107-735X

Professor of French Studies, Department of Romance Studies and Classics, Stockholm University, Sweden

RÉFÉRENCES

- Austin, J. L. (1962). *How To Do Things with Words*. Oxford University Press.
- Badouard, R. (2021). Modérer la parole sur les réseaux sociaux : Politiques des plateformes et régulation des contenus. *Réseaux*, 225(1), 87–120. <https://doi.org/10.3917/res.225.0087>
- Baider, F., & Constantinou, M. (Éds.) (2019). Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours. *Semen*, 47. <https://doi.org/10.4000/semen.12275>
- Bleich, E. (2016). L'avènement des lois contre les discours et les crimes de haine dans les démocraties libérales (D. Ramond, Trad.). *Raisons politiques*, 63(3), 35–49. <https://doi.org/10.3917/rai.063.0035>
- Butler, J. (1997). *Excitable Speech: A Politics of the Performative*. Routledge.
- Carr, C. T., & Hayes, R. A. (2015). Social Media: Defining, Developing, and Divining. *Atlantic Journal of Communication*, 23(1), 46–65. <https://doi.org/10.1080/15456870.2015.972282>
- Droin, N. (2018). L'appréhension des discours de haine par les juridictions françaises : Entre travail d'orfèvre et numéro d'équilibriste. *La Revue des droits de l'homme*, 14, 1–16. <https://doi.org/10.4000/revdh.4302>
- Ermida, I. (Ed.). (2023). *Hate Speech in Social Media: Linguistic Approaches*. Routledge. <https://doi.org/10.1007/978-3-031-38248-2>
- Espósito, E., & Breeze, R. (2021). Gender and politics in a digitalised world: Investigating online hostility against UK female MPs. *Discourse & Society*, 33(3), 303–323. <https://doi.org/10.1177/09579265221076608>
- Fersini, E., Nozza, D., & Rosso, P. (2018). Overview of the Evalita 2018 Task on Automatic Misogyny Identification (AMI). In T. Caselli, N. Novielli, V. Patti, & P. Rosso (Eds.), *EVALITA Evaluation of NLP and Speech Tools for Italian*. Accademia University Press. <https://doi.org/10.4000/books.aaccademia.4497>
- Girard, C. (2014). Le droit et la haine : Liberté d'expression et « discours de haine » en démocratie. *Raison publique*. <https://raison-publique.fr/735/>
- Hornsby, J. (1993). Speech Acts and Pornography. *Women's Philosophy Review*, 10, 38–45. <https://doi.org/10.5840/wpr19931021>
- Konikoff, D. (2021). Gatekeepers of toxicity: Reconceptualizing Twitter's abuse and hate speech policies. *Policy & Internet*, 13(4), 502–521. <https://doi.org/10.1002/poi3.265>
- Lederer, L., & Delgado, R. (Eds.). (1995). *The Price We Pay: The Case Against Racist Speech, Hate Propaganda, and Pornography*. Hill and Wang.
- Longhi, J., & Vernet, S. (Eds.). (2023). *La haine en ligne* [Special issue]. *Réseaux*, 241(5). <https://shs.cairn.info/revue-reseaux-2023-5?lang=fr>
- Lorenzi Bailly, N., & Moïse, C. (Eds.). (2021). *La haine en discours*. Le Bord de l'eau.
- Macdonald, S., & Lorenzo-Dus, N. (2020). Intentional and Performative Persuasion: The Linguistic Basis for Criminalizing the (Direct and Indirect) Encouragement of Terrorism. *Criminal Law Forum*, 31(4), 473–512. <https://doi.org/10.1007/s10609-020-09405-x>
- Musolff, A. (2017). Dehumanizing metaphors in UK immigrant debates in press and online media. In M. Kopytowska (Ed.), *Contemporary Discourses of Hate and Radicalism across Space and Genres* (pp. 41–56). John Benjamins Publishing Company. <https://doi.org/10.1075/bct.93.02mus>
- Nagle, J. C. (2009). The Idea of Pollution. *UC Davis Law Review*, 43, 1–76. https://scholarship.law.nd.edu/law_faculty_scholarship/313
- Nicaud, B. (Éd.). (2023a). *Discours de haine : état des lieux et approches*. Mare & Martin.
- Nicaud, B. (2023b). La lutte contre les discours de haine sur les réseaux sociaux, In B. Nicaud (ed.), *Discours de haine : état des lieux et approches juridiques*. Mare & Martin (pp. 199–212).
- Paveau, M.-A. (2017). *L'analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*. Hermann.
- Pražmo, E. (2020). Fools are worse than animals: A cognitive linguistics analysis of dehumanizing metaphors in online discourse. *Topics in Linguistics*, 21(2), 16–27. <https://doi.org/10.2478/topling-2020-0007>
- Raffone, A. (2022). “Her leg didn't fully load in”: A digitally-mediated social-semiotic critical discourse analysis of disability hate speech on TikTok. *International Journal of Language Studies*, 16(4), 17–42.
- Rosier, L. (2025). *La Riposte : Les femmes et la violence verbale*. Payot.
- Scharlaj, M. (2020). *Language and Power in Discourses of Conflict*. Peter Lang Verlag. Retrieved Aug 21, 2025, from 10.3726/b17399. <https://doi.org/10.3726/b16841>
- Searle, J. R. (1979). *Expression and Meaning: Studies in the Theory of Speech Acts*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511609213>

- Sharifi, M., Ansari, N., & Asadollahzadeh, M.** (2016). A critical discourse analytic approach to discursive construction of Islam in Western talk shows: The case of CNN talk shows. *International Communication Gazette*, 79(1), 45–63. <https://doi.org/10.1177/1748048516656301>
- Smyrniaios, N., & Ratinaud, P.** (2023). De la presse parisienne à la fachosphère : Genèse et diffusion du terme « islamo-gauchisme » dans l'espace public. *Réseaux*, 241(5), 163–195. <https://doi.org/10.3917/res.241.0163>
- van Dijk, T. A.** (2021). *Antiracist Discourse: Theory and History of a Macromovement*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108956079>
- Waseem, Z., & Hovy, D.** (2016). Hateful Symbols or Hateful People? Predictive Features for Hate Speech Detection on Twitter. In *Proceedings of the 2016 Conference of the North American Chapter of the Association for Computational Linguistics: Human Language Technologies* (pp. 88–93). <http://aclweb.org/anthology/N/N16/N16-2013.pdf>
- Woods, F. A., & Ruscher, J. B.** (2021). Viral sticks, virtual stones: addressing anonymous hate speech online. *Patterns of Prejudice*, 55(3), 265–289. <https://doi.org/10.1080/0031322X.2021.1968586>

Roitman et al.
*Nordic Journal of
 Francophone Studies/
 Revue nordique des
 études francophones*
 DOI: 10.16993/rnef.201

TO CITE THIS ARTICLE:

Roitman, M., Lacaze, G., Premat, C., Sullet-Nylander, F., & Vernet, S. (2026). Réseaux sociaux et plateformes numériques : polarisation et discours de haine. *Nordic Journal of Francophone Studies/Revue nordique des études francophones*, 9(1), pp. 34–43. DOI: <https://doi.org/10.16993/rnef.201>

Submitted: 27 February 2026

Accepted: 23 March 2026

Published: 15 April 2026

COPYRIGHT:

© 2026 The Author(s). This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC-BY 4.0), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited. See <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.

Nordic Journal of Francophone Studies/Revue nordique des études francophones is a peer-reviewed open access journal published by Stockholm University Press.

